

PROTCOLE SANITAIRE

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DE BOXE

Septembre 2020

Préambule

Les mesures à prendre en considération dans ce protocole s'ajoutent aux mesures déjà mentionnées dans la réglementation fédérale de la FFBoxe.

Il est rappelé en préambule de ce protocole qu'**il est de la responsabilité de l'organisateur de faire respecter strictement les mesures sanitaires qui sont obligatoires. L'organisateur aura l'obligation de fournir masques chirurgicaux, gants et solutions hydro-alcooliques pour toutes les personnes mentionnées ci-après.** Il devra enfin mettre en place un système de badges avec des accès spécifiques pour chaque catégorie de personnes (boxeurs, entraîneurs, officiels, journalistes, sécurité, ...).

L'organisateur devra nommer un référent COVID, responsable du respect des mesures indiquées dans ce protocole au sein de l'espace officiel de la réunion.

Tous les boxeurs et les juges devront présenter à la pesée, le formulaire COVID-19 de la FFBoxe (en annexe) et un test RT-PCR négatif de moins de 5 jours, ou un test salivaire de moins de 72h. Les autres officiels sont dans l'obligation de remplir le formulaire et de le remettre au médecin. Il est préférable qu'ils se soumettent aussi à un test, mais ils seront tolérés à la condition de se soumettre à la prise de température, et de porter en permanence le masque.

Les spectateurs devront obligatoirement respecter le port du masque, la distanciation sanitaire, et appliquer du gel hydro-alcoolique mis à disposition par l'organisateur.

Le médecin pourra se faire aider par le référent COVID pour la prise de température et la lecture du formulaire.

La FFBoxe transmettra par voie électronique, à chaque organisateur, ce protocole sanitaire, suffisamment tôt avant le jour de la réunion. Ce dernier devant le retourner signé, avant la tenue de la réunion, avec la mention « lu et approuvé » à la FFBoxe (par courriel : sylvie.messenger@ff-boxe.com ou par voie postale).

L'organisateur devra s'assurer du respect de ce protocole. Les agents présents à l'entrée du lieu de la réunion doivent en être informés et avoir en leur possession des questionnaires vierges qu'ils pourront remettre aux personnes qui le souhaitent.

1. L'ESPACE OFFICIEL DE REUNION

Toutes les personnes accédant à l'espace officiel de réunion (boxeurs, entraîneurs, officiels...) devront, dans la mesure du possible, présenter un test nasopharyngé RT-PCR négatif pratiqué au plus tard 5 jours, ou un test salivaire datant de 72 h avant la réunion (prévoir les démarches de prise de rendez-vous au moins deux semaines à l'avance).

Le délégué, médecin, présentateur, les invités à récompenser les boxeurs, les photographes ne sont pas obligés de faire le test, à la condition de porter masque, et de respecter la distanciation .

Tout le monde doit porter un masque, sauf les boxeurs et l'arbitre. Une barrière de sécurité doit délimiter l'espace officiel de réunion pour éviter que des personnes non-autorisées n'accèdent au ring.

Seuls les boxeurs et l'arbitre du combat, présents sur le ring, sont dispensé de port du masque.

La table des gants

- Les gants et casques seront désinfectés à l'intérieur et à l'extérieur en plus d'être nettoyés après chaque combat ;
- Des paires de gants et des casques seront tenus en réserve, désinfectés et nettoyés ;
- L'utilisation de gants et de casques personnels homologués après vérification par le chef de jury est autorisée. Ce matériel devra être désinfecté avant d'être installé au pied du ring.

Le Ring

- Les 4 coins du ring (bleu – rouge - blanc x2) seront désinfectés avant et entre chaque combat ;
- Les tabourets des boxeurs et les chaises des entraîneurs seront désinfectés avant et entre chaque combat ;
- La table des officiels sera limitée aux seules personnes autorisées et nécessaires (délégué, chronométreur, présentateur, médecin) ;
- Il sera mis à leur disposition, pendant toute la réunion, des gants, masques et flacons de solution hydro-alcoolique, en quantité suffisante pour toute la réunion.

Les coins de ring

- Les entraîneurs devront obligatoirement porter un masque et des gants chirurgicaux durant toute la durée du combat (*si un entraîneur a plusieurs boxeurs durant la réunion, il aura un masque et une paire de gants chirurgicaux neufs pour chaque combat*) ;
- Une solution hydro-alcoolique devra être mise à disposition dans les coins, en quantité suffisante pour toute la réunion.

Les Officiels

- Les arbitres devront obligatoirement porter des gants chirurgicaux neufs à chaque combat ;
- Pendant leur période de jugement ils ne seront pas obligés de porter des masques ;
- Si l'arbitre n'a pas été testé négatif à la COVID-19, il devra porter un masque sur le ring.

Les médecins

- Les médecins devront obligatoirement porter un masque et des gants chirurgicaux durant toute la durée de la réunion ;
- Ils recueilleront les formulaires ;
- En plus de leur examen habituel, Ils devront prendre la température des boxeurs et des officiels, et s'assurer qu'ils ne présentent aucun symptôme évocateur de la COVID-19.

2. LES VESTIAIRES

- Les vestiaires sont uniquement autorisés aux boxeurs, entraîneurs, responsable des vestiaires (désigné par l'organisateur) et médecins en possession d'un badge permettant de les identifier ;
- La distanciation sanitaire dans les vestiaires devra être respectée ;
(Si la salle de compétition n'est pas suffisamment grande, les vestiaires seront échelonnés en fonction de l'ordre de passage des combats. Les vestiaires devront être nettoyés après chaque passage). Un espace d'échauffement peut être organisé à l'extérieur de la salle.
- Un responsable sera désigné afin de limiter l'accès aux vestiaires aux seules personnes autorisées ;
- Un fléchage ainsi qu'un sens de circulation doit être présent ;
- Une solution hydro-alcoolique sera mise à disposition dans les vestiaires, en quantité suffisante pour toute la réunion ;
- Des plaquettes avec les gestes barrières devront être apposées sur les portes des vestiaires.

3. LA PESEE

Lors de la pesée, il est obligatoire de délimiter un périmètre de sécurité autour de la bascule, respectant les distanciations physiques en vigueur. Ne sont autorisés au sein de ce périmètre que les boxeurs, un entraîneur par boxeur, le délégué, le chef de jury et éventuellement le présentateur.

L'officiel aura une table à disposition pour poser ses affaires. Une table supplémentaire sera mise à disposition avec une solution hydro-alcoolique ainsi qu'une plaquette indiquant les gestes barrières.

- L'officiel effectuant la pesée devra porter un masque, des gants et avoir une solution hydro-alcoolique à disposition ;
- Le boxeur devra porter un masque durant la visite médicale et la pesée ;
- Une table sera mise à disposition avec une solution hydro-alcoolique ;
- Le boxeur devra présenter le formulaire COVID-19 de la FFBoxe dûment renseigné et signé ;
- Les convocations à la pesée devront être échelonnées, club par club. Dans la file d'attente la distanciation devra être impérativement respectée.

4. LES SPECTATEURS

- L'organisateur a l'obligation de respecter les règles communes à toutes les salles accueillant du public ;
- Favoriser les billets numériques sur smartphone pour la billetterie (éviter au maximum les billets physiques) ;
- Limiter le nombre de spectateurs en fonction de la taille de la salle pour que la distanciation physique et les gestes barrières soient respectés ;
- Mettre à disposition des spectateurs une solution hydro-alcoolique à l'entrée de la salle ;
- Apposer des plaquettes d'information précisant les gestes barrières dans la salle ;
- Equiper obligatoirement les toilettes de flacons de solution hydro-alcoolique ;
- Désinfecter toutes les heures les toilettes ;
- Autoriser l'ouverture d'une buvette uniquement si les règles de distanciation physique sont possibles et respectées avec présence de solution hydro-alcoolique obligatoire à l'entrée ;
- La vente doit se faire à la buvette mais les consommations doivent être prises à l'extérieur de la salle ou dans les tribunes ;
- Pas de stationnement du public devant la buvette.

Ce document est validé par le Médecin fédéral et la Commission nationale médicale de la Fédération française de boxe en date du 23 septembre 2020.